

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC119

présenté par
M. Raphan, rapporteur

ARTICLE 8 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« association »,

le mot :

« affiliation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le terme d'affiliation pour désigner les relations entre le comité sportif et la ligue régionale. Ce terme est en effet plus adapté que celui d'association.